

2009-09-17

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Les plans de relance économique

(Article publié dans la Revue économique de septembre 2009)

La crise financière, qui s'était amorcée dans le courant de l'année 2007 et s'est fortement amplifiée à l'automne 2008, a débouché sur la plus grave récession économique mondiale de l'après-guerre. La gravité de la crise et l'importance du risque que celle-ci se transforme en une dépression mondiale de longue durée ont conduit les décideurs économiques à agir rapidement et de manière résolue. Diverses actions ont ainsi été menées - par les gouvernements et les banques centrales - afin de soutenir le secteur financier, menacé d'effondrement. Elles ont eu pour but de sécuriser les dépôts et d'éviter une importante pénurie de crédits. Parallèlement à ces mesures, la politique monétaire a été considérablement assouplie au niveau mondial, ce qui a été rendu possible par le fort recul des prévisions d'inflation. En ce qui concerne la politique budgétaire, de nombreux pays ont élaboré des plans de relance économique qui, combinés à l'effet des stabilisateurs automatiques, visaient à contrer le recul de la demande. Cet article commente ces plans de relance.

Conformément au plan européen de relance économique qui a été approuvé lors du Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008, les gouvernements de la plupart des États membres de l'UE ont pris d'importantes mesures en vue de stimuler l'activité économique. Selon les informations les plus récentes de la CE, ce soutien à l'activité économique au sein de l'UE, y compris l'effet des stabilisateurs économiques, s'élèverait globalement à quelque 5 p.c. du PIB en 2009 et 2010. Pour l'ensemble de l'UE, l'incidence des mesures de relance atteindrait 1,1 p.c. du PIB en 2009 et 0,7 p.c. en 2010, soit sensiblement moins qu'aux États-Unis où le coût budgétaire cumulé de ces mesures s'établirait à 5,4 p.c. du PIB pour 2009 et 2010. Aux États-Unis, toutefois, l'incidence des stabilisateurs automatiques sur l'activité économique est moins importante que dans l'UE.

La comparaison des diverses réactions de politique budgétaire, tant au niveau de l'ampleur que du contenu des plans de relance, met en évidence l'existence de différences notables entre les États membres de l'UE. Du point de vue de l'ampleur, celles-ci sont en ligne avec la recommandation donnée au plan européen de tenir compte, lors de l'élaboration des plans nationaux, de la situation budgétaire initiale de chaque pays. Quant au contenu, les plans de relance se caractérisent par un éventail très large de mesures. Toutefois, celles-ci se répartissent généralement de manière équilibrée entre dépenses et recettes.

Les objectifs de ces plans de relance sont certes méritoires, mais peuvent-ils réellement être atteints? S'il est vrai que les mesures mises en œuvre peuvent atténuer la récession économique à court terme, leur effet est toutefois incertain et relativement limité. Les plans de relance ne peuvent avoir un impact optimal à court terme sur la croissance économique que si certaines conditions sont remplies, la plus essentielle étant que les doutes quant à la soutenabilité à long terme des finances publiques soient levés.

Compte tenu parfois d'une situation budgétaire initiale déjà peu favorable, bon nombre de pays sont confrontés à une détérioration très marquée de la santé de leurs finances publiques, du fait non seulement de l'effet des plans de relance, mais aussi de celui relativement important exercé par la récession économique par le biais de stabilisateurs automatiques. La plupart des pays européens, dont la Belgique, semblent dès lors ne plus disposer de marge pour adopter des mesures de relance additionnelles efficaces. Dans ce contexte, il est absolument indispensable que soient définies des stratégies claires et fiables annonciatrices d'un retour à des finances publiques saines et soutenables.